

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de CRÉATION D'ADOUICI DE BORDURE, 56 rue Anatole France à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS, rue Saint Hubert, 62330 GUARBECQUE, à compter du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au 27 novembre 2023 inclus,

**Objet :**  
**Interdiction de stationnement**  
**et restriction de circulation**  
**56 rue Anatole France**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux situés au niveau du 56 rue Anatole France du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au 27 novembre 2023 inclus.  
La circulation se fera par alternats, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS chargée des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le **17 NOV. 2023**

Le Maire,



**David THELLIER**